



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

RECUEIL DE LÉGISLATION ROUTIÈRE

LÉGISLATION : Mémorial A - 281 du 13 juin 2022

PRISE D'EFFET : 17 juin 2022

JURISPRUDENCE: Pasicrisie administrative luxembourgeoise: jusqu'au 2 septembre 2013

Pasicrisie luxembourgeoise: jusqu'au 2 septembre 2013

Jurisprudence administrative (Jurad): jusqu'au 2 septembre 2013

Arrêts de la Cour Constitutionnelle: jusqu'au 2 septembre 2013

publié par le

MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS

Département de la mobilité et des transports

L-2938 Luxembourg

PLAN GÉNÉRAL DU CODE DE LA ROUTE

CIRCULATION SUR TOUTES LES VOIES PUBLIQUES

Loi du 14 février 1955

Arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955

AVERTISSEMENTS TAXÉS

Règlement grand-ducal du 26 août 1993

Loi du 25 juillet 2015

CIRCULATION ROUTIÈRE

Généralités

Poids lourds

Voies et places non ouvertes au public

Taxis

Contrôles

PERMIS DE CONDUIRE

IMMATRICULATION - HOMOLOGATION

MARCHANDISES DANGEREUSES

SIGNES DISTINCTIFS

ASSURANCES

TAXES

CONVENTIONS INTERNATIONALES

SOMMAIRE

Table des matières	3
 CIRCULATION SUR TOUTES LES VOIES PUBLIQUES	
Loi du 14 février 1955	10
<i>Jurisprudence</i>	44
Arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955	52
<i>Jurisprudence</i>	279
 AVERTISSEMENTS TAXÉS	282
<i>Jurisprudence</i>	417
 CIRCULATION ROUTIÈRE	418
<i>Généralités</i>	421
<i>Poids lourds</i>	464
<i>Voies et places non ouvertes au public</i>	490
<i>Taxis</i>	503
<i>Contrôles</i>	551
<i>Jurisprudence</i>	608
 PERMIS DE CONDUIRE	610
<i>Jurisprudence</i>	662
 IMMATRICULATION - HOMOLOGATION	663
<i>Jurisprudence</i>	950
 MARCHANDISES DANGEREUSES	951
 SIGNES DISTINCTIFS	1004
<i>Jurisprudence</i>	1020
 ASSURANCES	1021
<i>Jurisprudence</i>	1039
 TAXES	1040
 CONVENTIONS INTERNATIONALES	1044
<i>Jurisprudence</i>	1048

TABLE DES MATIÈRES

CIRCULATION SUR TOUTES LES VOIES PUBLIQUES

LOI DU 14 FÉVRIER 1955

Loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques (telle qu'elle a été modifiée)	11
<i>Jurisprudence</i>	44

ARRÊTÉ GRAND-DUCAL DU 23 NOVEMBRE 1955

Arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques (tel qu'il a été modifié)	53
<i>Jurisprudence</i>	279

AVERTISSEMENTS TAXÉS

Règlement grand-ducal du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à points (tel qu'il a été modifié)	283
Loi du 25 juillet 2015 portant création du système de contrôle et de sanction automatisés (telle qu'elle a été modifiée)	411
<i>Jurisprudence</i>	417

CIRCULATION ROUTIÈRE

Généralités

Règlement grand-ducal du 28 février 1994 portant exécution et sanction du règlement (CEE) n° 684/92 du Conseil des Communautés Européennes du 16 mars 1992 établissant des règles communes pour les transports de voyageurs effectués par autocars et par autobus, et du règlement (CEE) n° 1839/92 de la Commission des Communautés Européennes portant modalité d'application du règlement (CEE) n° 684/92 du Conseil	421
Règlement grand-ducal du 4 décembre 2008 concernant la réglementation de la circulation sur la place d'Europe à Luxembourg-Kirchberg	423
Règlement grand-ducal du 12 avril 2015	
1. portant réglementation de la circulation sur les voies et places publiques situées dans l'enceinte du Port de Mertert et	
2. portant modification du règlement grand-ducal modifié du 11 mars 1997 portant règlement de la police du Port de Mertert et de ses dépendances	424
Règlement grand-ducal du 5 novembre 2015 portant réglementation de la circulation sur les voies et places ouvertes à la circulation publique aux abords de la Gare de Luxembourg	426
Règlement grand-ducal du 26 février 2016 concernant les voies réservées aux véhicules des services de transports publics sur les voies publiques faisant partie de la voirie de l'Etat en dehors des agglomérations abrogeant le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2011 concernant les voies réservées aux véhicules des services de transports publics sur les voies publiques faisant partie de la voirie de l'Etat en dehors des agglomérations	435
Règlement grand-ducal du 3 septembre 2016 portant réglementation de la circulation sur les voies et places ouvertes à la circulation publique aux abords de l'Aérogare de Luxembourg	437
Règlement grand-ducal du 23 juillet 2020 concernant les intersections à sens giratoire sur les voies	445
Règlement grand-ducal du 23 juillet 2020 concernant la réglementation des installations des signaux colorés lumineux sur la voirie de l'État en dehors des agglomérations	448
Règlement grand-ducal du 7 mai 2021 concernant les limitations de la vitesse dérogatoires sur les voies publiques faisant partie de la voirie normale de l'État en dehors des agglomérations et abrogeant le règlement grand-ducal du 23 mai 2018 concernant les limitations de la vitesse dérogatoires sur les voies publiques faisant partie de la voirie normale de l'État en dehors des agglomérations	450

Règlement grand-ducal du 23 mai 2022 concernant la réglementation de la circulation sur la grande voirie et les aires de service	459
<u>Poids lourds</u>	
Règlement grand-ducal du 5 mai 1994 limitant la circulation de transit sur une partie de la voie publique (tel qu'il a été modifié)	473
Règlement grand-ducal du 13 juillet 1995 déviant certains trafics de poids lourds sur la Collectrice du Sud (A 13) (tel qu'il a été modifié)	477
Règlement grand-ducal du 6 janvier 1997 interdisant la circulation des poids lourds sur certains chemins repris menant vers la N 7 entre Luxembourg et Lorentzweiler	479
Règlement grand-ducal du 19 juillet 1997 relatif aux limitations de la circulation des poids lourds les dimanches et jours fériés	481
Règlement grand-ducal du 17 novembre 2003 interdisant la circulation des poids lourds sur certaines voies publiques dans le coin des trois frontières entre la France, l'Allemagne et le Luxembourg	483
Règlement grand-ducal du 31 octobre 2007 concernant l'interdiction de dépassement pour les poids lourds sur une partie du réseau autoroutier (tel qu'il a été modifié)	484
Règlement grand-ducal du 28 juillet 2014	
1. concernant la circulation sur les autoroutes des véhicules à moteur, avec ou sans remorque, dépassant les dimensions et masses maximales autorisées et	
2. modifiant le règlement grand-ducal modifié du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à points.	485
Règlement grand-ducal du 5 mars 2021 concernant la circulation des poids lourds ayant pour destination la zone industrielle de Livange, les zones d'activités économiques Wolser A-H ou le Terminal ferroviaire.	488
<u>Voies et places non ouvertes au public</u>	
Règlement grand-ducal du 25 août 1975 portant application des dispositions de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques aux voies et places non ouvertes au public, mais accessibles à un certain nombre d'usagers (tel qu'il a été modifié)	490
Règlement grand-ducal du 29 novembre 1977 portant application des dispositions de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques à une place non ouverte au public, mais accessible à un certain nombre d'usagers.	491
Règlement grand-ducal du 19 mai 1992 portant application des dispositions de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques à des voies et places non ouvertes au public mais accessibles à un certain nombre d'usagers	492
Règlement grand-ducal du 28 août 1997 portant application des dispositions de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques à des voies et places non ouvertes au public mais accessibles à un certain nombre d'usagers	494
Règlement grand-ducal du 6 août 1999 portant application des dispositions de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques à des voies et places non ouvertes au public, mais accessibles à un certain nombre d'usagers (tel qu'il a été modifié)	495
Règlement grand-ducal du 1 ^{er} décembre 2006 portant application des dispositions de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques à des voies et places non ouvertes au public, mais accessibles à un certain nombre d'usagers.	499
Règlement grand-ducal du 27 mars 2009 portant application des dispositions de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques à des voies et places non ouvertes au public, mais accessibles à un certain nombre d'usagers.	500
Règlement grand-ducal du 27 janvier 2011 concernant la réglementation de la circulation sur des voies et places non ouvertes au public, mais accessibles à un certain nombre d'usagers	501
<u>Taxis</u>	
Loi du 5 juillet 2016 portant	
a) organisation des services de taxis et	
b) modification du Code de la consommation.	503